L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73 • NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 13 JANVIER 1865. entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 13 JANVIER.

☞ Pour les annonces françaises de départs des bateaux et des navires, voir la page anglaise.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par J. B. Chast, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—une maison située rue Miro, entre Ste. Anne et Dumaine.

Par Montgomery & Bros., aux écuries de Lorio, à Alger,—trente cinq beaux mulets.

Par René Gutierrez, rue du Bayou, entre St. Claude et Tremé,—meubles, pianos, &c.

Par S. Guinault, rue Craps, entre Histoire et Bagatelle —vin en barriques, groceries, &c.

Par E. M. Jacobs, rue de l'Union, entre Grands Hommes et Craps,—le fonds d'un magasin de modes, installations, &c.

Par G. Leaumont, dans sa salle d'encan, rue de Chartres, No. 63—bottes, souliers, chapeaux, linge fait et marchandises sèches.

Par H. Simon & Marks, au No. 38 de la rue de Chartres.—marchandises sèches, vêtements, bottes, souliers et chapeaux.

Nouvelles du Sud.

Entrée de trois coureurs de blocus à Wilmington.

Richmond Examiner du 30.

Les nouvelles officielles reçues hier confirment celle du départ de la flotte de guerre yankee. Il ne reste au large de Wilmington que quelques croiseurs de la flotte du blocus. Nous pouvons ajouter que depuis la disparition des bâtiments de guerre, trois steamers chargés d'articles pour le gouvernement et de diverses marchandises sont entrés dans le port de Wilmington. Si les Yankees ne connaissent pas ce fait, c'est sans doute parce que tous les hommes à bord des navires du blocus étaient endormis quand sont entrés les steamers de contrebande.

L'ATTAQUE CONTRE WILMINGTON.

Proclamation du gouverneur Vance.

Le *Journal* de Wilmington dit que les travaux autour de cette ville et à l'embouchure de la rivière sont regardés comme très forts, et les opérations navales de l'ennemi n'inspirent pas beaucoup de crainte.

On se croit parfaitement à même de repousser ou de tenir en échec toutes les forces que l'ennemi pourrait envoyer contre nous.

Le gouverneur Vance a lancé la proclamation suivante qui appelle à la défense de l'Etat tous les hommes capables de porter les armes:

Attendu que l'[illegible] depuis longtemps projetés contre nos côtes est à la veille de se faire et notre Etat à la veille d'être envahi sur d'autres points par un ennemi qui se montre étranger aux lois de la civilisation et de l'humanité; et attendu que toutes les forces organisées de l'Etat, déjà dirigées sur le front peuvent encore être insuffisantes pour refouler la marée qui nous menace de quelque chose pire que la mort, et pour écarter de nous ce sort horrible à contempler.

C'est pourquoi, moi, J B. Vance, gouverneur de l'Etat de la Caroline du Nord, confiant en la loyauté et le dévouement de ses citoyens, je lance cette proclamation conjurant tous les bons citoyens, de tout âge et de toute condition, qu'ils soient sujets par la loi au service militaire ou non, mais qui peuvent porter un mousquet et le décharger derrière les lignes, de se rallier immédiatement pour la défense de leur pays et de courir à Wilmington, et j'invite tout homme qui se sent animé de l'esprit de liberté, qui a dans ses veines une étincelle du feu ou une goutte du sang des héros de la grande armée du grand capitaine à venir et à venir à l'instant.

L'homme qui se tient à l'écart maintenant parce que la loi ne le force pas à partir, et qui se console avec la raison banale et commode qu'il peut plus être utile en restant chez lui, nous ferait difficilement croire qu'il ne favorise pas la cause de la poltronnerie et de la déloyauté. Le pays a besoin de tous ses enfants maintenant, et ce secours doit être offert à cette heure de détresse. Ils seront forcés d'avouer que leurs âmes sont seulement bonnes pour jouir de la liberté acquise avec le sang des autres.

Pour quelques jours, tous les hommes valides font besoin sur le front, et nous avons besoin surtout de l'exemple de ceux qui parlaient beaucoup quand la guerre était encore éloignée, et combat quand le théâtre de l'action était à distance. Que chaque homme valide s'empresse de courir avec une couverture à Wilmington où des armes et des rations lui seront fournies, et que ceux qui restent fassent la patrouille, gardent les enfants et les femmes et maintiennent l'ordre. Le gouverneur vous retrouvera sur le front et partagera avec vous tous les périls.

Donné sous ma signature et le grand sceau de l'Etat.

Fait dans notre ville de Raleigh, le 20 décembre 1864.

ZEBULON B. VANCE.

La flotte fédérale et l'affaire de Washington,

—*Richmond Daily Dispatch* du 31—

Il circulait hier un rapport, dont nous n'avons pu constater l'origine, suivant lequel l'expédition [illegible] sur les côtes de la Caroline du Nord en beaucoup de navires perdus. [illegible] l'amiral [illegible] autorité que de simples rapports.

L'échec de Butler et Porter dans leur tentative contre Wilmington a produit le plus [illegible] sur le moral du peuple — effet qui [illegible] quand toutes les forces [illegible] de correspondants intelligents [illegible] dans la scène des opérations [illegible] les [illegible] forces dont il disposait. [illegible] publique, en a été vivement affecté.

Au commencement de cette semaine on craignait beaucoup que Wilmington notre dernier port de mer accessible, sous les forces immenses envoyées pour s'en emparer et l'impression immédiatement du marché. Mais l'ennemi ayant dépensé la plus grande partie de sa provision contre le fort Fisher, un des avant-postes de Wilmington et ayant été devra-tirement battu l'or a reparé de nouveau et hier il s'offrait à 48 sans trouver d'acheteurs.

L'opinion maintenant est que Wilmington ne peut être pris. Les approches de cette place, en égard aux dangers de la côte dans le voisinage de Cape Fear River sur le coté nord, ne peuvent être assumées à un siège régulier ou blocus, et on ne peut les prendre d'assaut comme celui-ci s'est démontré. Si les expéditions de Butler et de Porter ont échoué, il est raisonnable de supposer que toute expédition semblable échouera. A plus forte raison dans une attaque contre Wilmington. On ne retrouvera jamais, assure-t-on, les forts qui en défendent les approches, occupées par d'aussi faibles garnisons.

ARRIVAGE DE MATAMOROS.

Incidents de la dernière tempête à la Barre du Rio Grande.

La goëlette *Charmer*, capitaine Farrell, partie de Matamoros le 4 du courant, a éprouvé un coup de vent violent du nord le 5, et une série de bourrasques pendant toute la traversée.

La barque française, qui, comme cela a été déjà rapporté, perdit ses mâts et fut emportée en mer par le coup de vent du 31 décembre, a été trouvée le 4 du courant à 20 milles au sud de Bagdad. Ceux qui l'avaient découverte s'efforçaient de la ramener, mais il était douteux qu'ils pussent réussir, le vent du nord continuant à régner avec violence.

La goëlette *John Oliver*, de la Nouvelle Orléans, avait déchargé son fret et revenait ici sur lest, quand, dans la tempête du 30, elle chassa sur ses ancres et fut poussée vers la haute mer. Elle put revenir néanmoins dans la matinée du 4, après avoir perdu ses ancres, chaînes, voiles, &c. Jetée sur la barre où il n'y avait que 4 pieds d'eau quand elle en tire 6, elle s'y trouve maintenant en sûreté, mais sans espoir d'en sortir de sitôt.

La barque *John Bull* est toujours dans la même position. Deux allèges appartenant à Spencer, Bigg & Co., ont été perdues, ainsi qu'un bateau signalé le 4 du courant.

Italie.

Voici d'après la *Gazette officielle du Royaume*, du 10 décembre, le texte d'une déclaration faite dans la séance du sénat italien du 7, par le général La Marmora, et dont il a été question dans notre dernière correspondance de Paris:

Je m'étonne, à vrai dire, que l'honorable sénateur Gallina, homme politique et ancien diplomate, ait pu prêter aussi légèrement qu'il l'a fait des vues ambitieuses à la France: assurément la France a toujours eu un grand, un très grand intérêt à ne pas permettre à l'Autriche de s'établir dans nos provinces, il est naturel qu'elle ait aussi compris cet intérêt après le désastre de Novare.

Au milieu de cet épisode, j'ai été charmé d'entendre que quelqu'un.... je n'ai pas bien saisi le nom....

Plusieurs voix.—Gioberti!

Le président du conseil—Je reconnais en Gioberti un grand homme, mais dans sa politique il y avait souvent de la poésie, et dans les affaires d'Etat, il est bon de laisser un peu de côté la poésie (encore bien que tout à l'heure je me proposé de faire une citation poétique). J'ai eu beaucoup de plaisir, dis-je, à entendre dire que l'empereur Napoléon, alors qu'il était président de la République, avait été étranger au projet d'occupation de Gênes dont a parlé le sénateur Gallina, d'autant mieux qu'il y a quelques jours d'autres sénateurs ont exprimé la même suspicion à l'égard de l'Empereur.

Suivant les uns, il nourrissait une ambition personnelle; suivant les autres, il était subordonné à des conditions impérieuses. Je dois répéter que je n'ai jamais partagé une telle suspicion, et quoique je sois entre dans la voie des indiscrétions, je ne permettrai de raconter ici une petite anecdote qui sert à mettre en relief les bienveillantes intentions de l'Empereur à notre égard.

Tout le monde connaît ces vers fameux de Pétrarque:

Il bel paese
Ch'Appennin parte, il mar circonda e l'Alpe.

Déjà, dans l'autre chambre, j'ai dit que j'avais eu plusieurs fois l'occasion d'approcher en personne des Français qui, dès 1852, m'avait manifesté de bonnes intentions à l'égard de l'Italie. Ayant été un jour l'honneur d'être admis à table près de lui, l'empereur me récita en excellent italien ces vers que je viens de vous citer, et m'avait longtemps parlé de l'illustre Manin, que j'ai le plaisir de voir siéger dans cette enceinte.

[illegible] le ministre les sénateurs, le monde [illegible] en mémoire ces belles paroles [illegible]

Il bel paese
Ch'Appennin parte, il mar circonda e l'Alpe

[illegible] (Applaudissements)

LE NOUVEAU MINISTRE FRANÇAIS.

Nous lisons dans la *Patrie* du 8 décembre:

M. le marquis de Châteaurenard, précédemment ministre de France à Cassel, appelé depuis à la légation de Washington, se trouve depuis quelques jours à Paris.

L'époque du départ de M. de Châteaurenard pour Washington n'est pas encore fixée.

Cochinchine—On lit dans la *Patrie*:

Nous apprenons que le souverain de Cambodge, le roi Phra Norodon, est arrivé dans sa capitale, sur le yatch à vapeur *Gia Dinh*, de retour du voyage qu'il a fait à Saïgon, et qu'il a adressé le 7 novembre, à ses peuples, une proclamation dans laquelle, en rendant compte de la réception chaleureuse qui lui a été faite, il parle avec la plus vive sympathie de la France et de l'amitié qu'elle lui porte.

Cette démarche est d'autant plus importante que le roi Phra Norodon était soupçonné de vouloir éviter l'exécution du traité qui place ses Etats sous le protectorat de la France.

La légion austro-mexicaine—On lit dans la *Patrie*:

Nous apprenons que le transport à vapeur *Peruvian*, parti de Trieste, avait relâché à Gibraltar, qu'il a dû quitter ce matin 14 pour se rendre à la Vera Cruz.

"Le *Peruvian*, comme le *Bolivian*, qui l'a précédé de quelques jours, avait à son bord 1200 hommes et 40 officiers appartenant à la légion austro-mexicaine. Cette légion se compose en très grande partie de Polonais originaires de la Gallicie et ayant servi dans l'armée autrichienne.

On assure que, d'après les derniers ordres venus de Mexico, l'effectif de cette légion, primitivement fixé à 7,000 hommes, va être porté à 10,000. Les officiers et les soldats mariés recevront des concessions de terre.

MAROC—On lit dans la *Patrie*:

Nous avons annoncé la réception que l'empereur du Maroc, pendant son séjour à Rabat, avait faite à M. le baron Aymé d'Aquin, consul général d'affaires de France. C'est la première fois qu'un agent européen est reçu officiellement et avec le cérémonial diplomatique.

On assure que ce fait sera le point de départ d'une mesure importante réclamée depuis longtemps. Les représentants des puissances étrangères, au lieu d'habiter Tanger et d'être en relations avec de simples pachas, seraient autorisés à résider à Mequinez, l'une des villes impériales, et se trouveraient ainsi en relations directes avec l'empereur et avec les membres de son gouvernement, ce qui leur permettrait sans doute de traiter beaucoup plus avantageusement leurs affaires.

ECHOS PARISIENS.

M. Léonce Dupont, dans la *Nation*, M. E Dréolle, dans la *Patrie*, s'occupent d'un projet attribué à MM. Carnot et Garnier-Pagès. Ces honorables députés, condamnés dans l'affaire dite des Treize, seraient dans l'intention de donner leur démission et d'en appeler au suffrage universel.

Le *Nouvelliste de Rouen* reproduit les bruits dont il est question dans la *Nation* et dans la *Patrie*:

Il a été question parmi les spéculateurs d'un bruit concernant le projet qu'auraient MM. Carnot et Garnier-Pagès de donner leur démission comme députés de la Seine, afin de compléter, par un nouvel incident, l'affaire dite des *Treize*. La *Patrie* de ce soir discute même cette éventualité comme si elle y attachait de l'importance. Je crois qu'il faut attendre de nouveaux avis avant de s'arrêter sur cette prétendue manœuvre des deux députés de la gauche.

On écrit de Paris au *Sémaphore* de Marseille:

Vous avez le bruit qu'a fait récemment le discours de M Haussmann; si je crois ce que l'on raconte, ce discours ne serait que la préface du fait bien important. On parle beaucoup d'un projet qui ferait de M. Haussmann un ministre avec un portefeuille spécial. Il serait ministre de la ville de Paris.

En recueillant ces bruits dans les journaux de Paris et des départements, nous n'avons pas l'intention de leur attribuer une valeur qu'ils n'ont peut-être pas; mais nous croyons que, quand on discute tout haut, dans le public, de pareils projets, il est bon, dans l'intérêt de tous, qu'on en parle tout haut.

Ces projets, qui défrayent en ce moment les nouvellistes, se réduisent à trois:

1—Suppression de la direction de l'Adresse;

2—Création du ministère de la Ville de Paris et des travaux publics, dont le titulaire serait M. Haussmann;

3—Nouvelle restriction apportée au droit électoral des Parisiens.

LEGISLATURE.

Jeudi, 12 janvier.

Sénat. — Le comité sur les institutions publiques présente un rapport favorable au bill relatif à l'asile des sourds et muets.

Le comité du judiciaire fait un rapport défavorable sur le bill d'après lequel les *warrants* de l'Auditeur seraient recevables au pair en payement de taxes. Le bill est rejeté.

Le bill relatif à la liquidation de plusieurs banques de cette ville est remis à mercredi prochain.

Le Sénat se retire en séance exécutive et s'ajourne.

Chambre.—Le préambule et la résolution qui suivent sont adoptés:

"Attendu que depuis l'occupation de la Louisiane par les autorités des Etats Unis, elles ont jugé nécessaire, pour la protection de l'Union contre les traîtres, d'exiger de tous les habitants une preuve de leur loyauté avant de les admettre à jouir des bienfaits de la liberté que leur assure notre vieux et glorieux gouvernement.

Est resolu que le comité, en sa loyauté envers le gouvernement général, que toutes les personnes qui sollicitent de cette Chambre des bénéfices ou des privilèges seront requises de produire préalablement une preuve de leur loyauté."

Le comité sur les affaires paroissiales présente un rapport défavorable à la pétition d'un certain nombre de résidents de la paroisse Terrebonne, concernant la ligne de limite entre les paroisses de Lafourche et de Terrebonne.

Le comité spécial chargé de s'enquérir des raisons pour lesquelles le Trésorier a refusé de payer les warrants des membres, rapporte que le Trésorier a donné des raisons satisfaisantes pour pareille faute, et le comité recommande l'adoption d'un bill autorisant le Trésorier à emprunter une certaine somme. Le rapport est adopté.

Pendant une discussion sur le bill du Bayou Lafourche la Chambre s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

DEBIT DE BOISSONS—Un épicier a été traduit, hier matin, devant le Prévot.

On l'accusait de vendre habituellement à des soldats des boissons qui leur sont prohibées. Un officier a déclaré avoir vu un jeune homme de la boutique donner à un soldat une bouteille de whisky—L'épicier a été condamné à $100 d'amende.

ACQUITTÉ—Un individu est venu répondre à l'accusation d'avoir reçu et vendu un mulet appartenant au gouvernement.

La défense a prouvé que l'étampe était presque effacée et que l'animal avait été envoyé de Baton Rouge—Le prisonnier a été acquitté.

—Un autre individu contre lequel on avait porté la même accusation, en a été quitte pour la peur.

COURS DES RECORDERS—Aux cours des recorders, comme à la cour prévôtale, les affaires appelées ont été aussi peu nombreuses que peu émouvantes.

Un homme arrêté dans un état d'ivresse a été condamné à $20, et un cabman qui avait suivi son mauvais exemple, a été condamné à $10 d'amende.

L'EXTERMINATION DES INDIENS.

On lit dans un journal de New York:

Les nombreux plaidoyers qui ont été publiés en faveur des malheureux Indiens de l'Ouest ont attiré l'attention du gouvernement fédéral et l'on assure qu'il se dispose à recommander au Congrès l'adoption de nouvelles mesures protectrices des Peaux-Rouges. Certains faits qui se sont passés tout récemment dans le Colorado ont contribué fortement à donner l'éveil au gouvernement. Il paraît que plus de cinq cents Indiens, hommes, femmes et enfants, ont perdu la vie, près du fort Lyon, par suite de la cruauté d'un certain colonel Chevington, qui s'est vanté ensuite d'avoir remporté une brillante victoire sur les Peaux-Rouges. Une enquête a été ordonnée à ce sujet et l'administration est décidée à mettre un terme à ces atrocités trop souvent renouvelées. Puisse le Congrès l'aider dans cette œuvre d'humanité et de justice.

—On lit dans l'*Imrac But*, du 24 novembre.

Mme Salvi, l'audacieuse danseuse de corde qui a donné plusieurs représentations sur le théâtre de Bilbao et sur la nouvelle place, il y a peu de temps, vient de faire une chute terrible sur le théâtre de Burgos. Un journal de cette ville rapporte ainsi ce déplorable évènement:

La seconde partie du spectacle avait été réservée pour les exercices de Mme Salvi. D'après le programme, la fameuse équilibriste devait exécuter sur la corde roide l'étonnant travail qui lui a valu une renommée européenne.

Malheureusement l'artiste a été déçue dans ses espérances si bien justifiées par son succès habituel. Mme Salvi exécutait l'exercice appelé les *boulets de canon*, qui consiste à parcourir la corde tendue avec un boulet de canon attaché à chaque jambe; après avoir traversé l'espace une première fois heureusement, la pauvre dame perdit l'équilibre en retournant à son point de départ, et fut précipitée d'une hauteur de plus de trente pieds.

Heureusement que le poids des boulets attachés à la partie inférieure de son corps la fit tomber toute droite et empêcha ainsi que la tête ne portât d'abord à terre. Mais l'un de ses pieds vint frapper la balustrade de l'orchestre, et, grâce à un mouvement du corps vers les musiciens, l'artiste alla tomber au milieu des pupitres et des instruments. Elle a reçu deux contusions assez graves à la tête.

Cependant au moment où nous écrivons, on nous dit que la célèbre équilibriste se trouve beaucoup mieux, et que le danger auquel elle vient d'échapper, loin de lui ôter la confiance, lui a inspiré la volonté de recommencer au plus tôt, tant est grand chez elle l'amour de son art.

—Un habile mécanicien, M. Sieve Guilbert, vient de perfectionner un nouvel engin de guerre de son invention. C'est en même temps un sabre et un revolver à six coups. Le mécanisme du pistolet se trouve dans la poignée même du sabre, et fonctionne comme les revolvers ordinaires. Le sabre a la longueur voulue par les règlements de l'armée régulière. Ce terrible engin a été soumis à l'examen d'une commission du département de la guerre, et le rapport est favorable, il est probable qu'on emploiera dans l'armée le sabre-revolver.

—Une découverte assez curieuse vient d'être faite. En arrosant les légumes et les arbres fruitiers avec une solution de sulfate de fer, on obtient, paraît il, des résultats étonnants. Des haricots rapportent en grosseur près de 60 0/0, et le goût en est beaucoup plus savoureux. Parmi les arbres, celui qui profite le plus de ce traitement est le poire. [illegible]

EDITION D'HIER SOIR.

Autres Nouvelles

PAR LE *MOLLIE ABLE.*

Voici le complément des nouvelles que nous avons trouvées dans les journaux de l'Ouest du 4 et du 5 janvier:

Washington, 3 janvier—Peu de représentants sont revenus et tout indique qu'il ne se fera rien d'important au Congrès pendant cette semaine.

Le général Parke commande l'armée du Potomac pendant l'absence du général Meade qui est allé voir sa famille.

George D. Prentice, de Louisville, Ky, qui a fait une visite à Richmond pour obtenir la remise du châtiment de son fils, brigadier dans l'armée rebelle, accusé de meurtre, est revenu hier soir. Il a donné sa parole de ne rien dire de ce qu'il a vu dans la capitale rebelle, mais on croit savoir qu'il a réussi dans sa demande à l'égard de son fils.

Il apporte une lettre du lieutenant gouverneur Jacobs, Ky, qui demande au Président Lincoln, la permission de retourner au Nord. Les sénateurs Powell et Garrett Davis qui s'inquiétaient si fort au Sénat, l'autre jour, du lieutenant gouverneur Jacobs, seront charmés d'apprendre que bien qu'il soupire après le pot au feu du Kentucky, il se porte à Richmond aussi bien qu'on pouvait l'espérer.

Le secrétaire d'Etat a quitté Washington ce soir. Il assistera aux funérailles de Geo. M. Dallas, autrefois ministre en Angleterre, qui doivent avoir lieu à Philadelphie, mercredi, et le lendemain il assistera aux funérailles de William L. Dayton, ex-ministre en France, qui auront lieu à Trenton. Le secrétaire d'Etat est accompagné de Wm Hunter, chef de bureau au département d'Etat, de M. Nicolay, secrétaire particulier du président, et de M. Robert Lincoln, fils du Président des Etats-Unis.

Une lettre particulière de la flotte dit que les réfugiés de Charleston et d'autres ports de la Caroline du Sud rapportent que les habitants qui peuvent le faire se retirent dans l'intérieur du pays. Il règne une grande détresse et on ne peut avoir de la farine et d'autres articles alimentaires sans donner des prix énormes. Les succès de Sherman occasionnent de grandes alarmes. Plusieurs coureurs de blocus sont à Charleston attendant un moment propice pour s'échapper.

Beaucoup de passagers pour Nassau ont déjà retenu leurs places.

Il n'y a d'autres affaires à Charleston que celles qui tiennent au commerce de contrebande et aux affaires de la guerre.

Le Milton *Chronicle*, journal de la Caroline du Nord, dit que les Home Guards de cet Etat ont refusé d'en sortir pour aller combattre les unionistes à Buffalo.

Le Richmond *Sentinel* dit que Grant a maintenant trois armées de plus, et que les rebelles doivent lever des hommes pour y faire face. Il conjure le Congrès rebelle de prendre toutes les mesures possibles pour remplir les cadres des armées de manière à battre les forces yankees. Le poids de la guerre retombe lourdement, dit il, sur le général Lee.

Le Mobile *Advertiser* a publié un compte rendu sur la marche de Davidson dans l'Alabama. Cette marche a causé beaucoup d'alarme et la lâche conduite de la milice rebelle est généralement condamnée.

Quelques journaux du Texas disent que des deux tiers du peuple de cet Etat favorisent la reconstruction, et la conduite de Kirby Smith en Louisiane est dénoncée par les rebelles à Richmond.

L'*Examiner* du 30, parlant de la capture de Savannah dit: Tout le riz sur les habitations dans le voisinage de la ville est tombé dans les mains des yankees; on en estime la quantité à 500,000 boisseaux. Le gouvernement Confédéré a réussi à éloigner la plupart de ses dépôts et à transporter ailleurs ce qu'il contenait; il perd seulement des canons de siége et des canonnières. Le pont de bateaux sur lequel nos troupes ont passé a été aussi perdu.

L'honorable John Covode a eu une conférence avec le président, le secrétaire de la guerre et le colonel Mulford, à propos de l'échange des prisonniers et cet échange sera bientôt repris.

Une commission d'officiers se réunira la semaine prochaine, par ordre du département de la marine, pour s'occuper des circonstances qui peuvent rendre compte de l'explosion du Parquet de 160 qui se sont produits pendant et après les engagés dans l'attaque contre Wilmington. Comme ces canons sont généralement employés à bord de nos vaisseaux de guerre et que les marins effrayés par de nombreux accidents, refusent de servir les pièces de ce genre, l'examen de cette question est devenu d'une importance majeure.

New York, 3 janvier—Le coton capturé à Savannah doit être apporté ici et vendu. Le collecteur Draper a été envoyé à Savannah pour recevoir les témoignages relatifs à la propriété de ce coton, et, dans le cas où des propriétaires, s'il y a lieu, auraient quelques droits à le réclamer, seront réglés plus tard. On croit que le port de Savannah sera ouvert au commerce, aussitôt que le coton aura été embarqué.

De la Shenandoah

New York, 3 janvier—Des nouvelles venues du quartier général de Sheridan, confirment le rapport suivant lequel Early aurait porté une partie de ses forces dans le haut de la vallée, et se serait retiré lui-même avec son infanterie sur Waynesboro. Sa cavalerie cependant opère toujours sur les deux versants des montagnes bleues.

L'expédition unioniste de Plymouth, Caroline du Nord, est revenue après avoir été jusqu'à Rainbow Bluff où les rebelles, sous Hoke, ont été trouvés en force. Les canonnières n'ont pu aller plus loin à cause des torpilles.

LE NOUVEAU CORSAIRE REBELLE

Ses déprédations sur l'Atlantic

New York, 2 janvier—Le nouveau corsaire rebelle, *Sea King*, qui a pris le nom de *Shenandoah*, est à l'ancre sur la côte de l'Atlantique. Le capitaine Hanson, du brick *Susan*, annonce la destruction de son navire et aussi la destruction des barques *Helena*, *E. G. Godfrey* et *St. Clair*. Les navires *Charter* et *Kate Prince* ont été capturés et rançonnés. Il a envoyé au Brésil les officiers et les hommes capturés. Le *Shenandoah* porte 8 pièces de 68, sur rayées, 2 pièces de 12 et 2 canons rayés de 30.

New York, 4 janvier—Le steamer *Costa Rica* est arrivé à Aspinwall le 26 avec 1,500,000 piastres.

Le steamer Fulton, parti de Hilton Head le 1er du courant, est arrivé avec 1100 passagers, y compris 200 officiers de l'armée de Sherman.

Fortresse Monroe, 2 janvier—On rapporte que la flotte du contre-amiral Porter est mouillée à Beaufort, en sûreté, après avoir résisté avec succès à la tempête au large de Wilmington.— Tous les transports qui restaient ont été dirigés sur Hampton Roads.

Montréal, 4 janvier—L'attente générale est que les maraudeurs seront déchargés sur le chef d'accusation soulevé, s'il en est ainsi, ils peuvent être poursuivis à l'instruction du procès sur le fond.

On vient de découvrir une vaste organisation de la Fraternité Fenienne.

Adresse de félicitation de Bragg.

Ce qui suit est le dernier télégramme reçu de Wilmington à Richmond:

"Wilmington, Caroline du Nord, 30 déc— Le général Bragg a lancé un ordre de congratulation sur la défaite de la Grande *Armada* de l'ennemi devant Wilmington, accordant tout éloge aux généraux Whiting et Kirkland, au colonel Lamb et aux officiers, et aux hommes qui ont pris part à cette défense.

"L'attaque de l'ennemi a duré 5 heures le premier jour et 7 le second; il a tiré d'une flotte de 59 bâtiments de guerre 20,000 coups de canon. Les Confédérés ont riposté par 600 coups le premier jour et par 600 le second.

Notre perte est de 6 tués et de 55 blessés.

Le sol devant et derrière les forts est couvert de bombes et est labouré profondément. Deux canons au fort Burot ont été démontés par nous et deux par le feu de l'ennemi. Les forts sont intacts.

Des éclaireurs rapportent que Butler avait dit qu'il ferait son dîner de Noël à Wilmington.

On dit que portions d'un régiment de nègres et de blancs se sont perdues pendant la tempête. L'expédition sur le Roanoke est revenue.

NOUVELLES D'UN JOUR PLUS RECENTES.

Changements dans le Cabinet.

New York, 5 janvier—Le correspondant du *Herald* dit que beaucoup de citoyens de Savannah ont pris le serment d'allégeance.

La troisième division du 2e corps avait traversé la rivière Savannah et était entrée dans la Caroline du Sud, où elle a rencontré et repoussé un régiment de la cavalerie de Wheeler. Elle n'a pas trouvé d'autre force rebelle.

La compagnie de l'Express Adams a déjà reçu et envoyé au Nord plus de $500,000 et les envois continuent.

Le Petersburg *Express* est informé que le coton trouvé par Sherman à Savannah appartient en partie à la Grande Bretagne, en partie à des particuliers et le reste au gouvernement. Il paraît qu'on n'a envoyé que mille conserves à ces prisonniers, et comme l'*Express* dit qu'il y a 3,000 prisonniers yankees, les deux tiers en manqueront.

Le *World* publie une rumeur de Washington suivant laquelle le sénateur Morgan doit être nommé secrétaire du Trésor, et M. Seward nommé sénateur à sa place. M. Adams doit succéder à Seward dans le Cabinet. On ne dit pas qui succéderait à M. Adams.

Louisville, 4 janvier—Les forces de Taylor ayant évacué Owensboro, les rebelles sous le major J. Walker eu ont pris possession.

(N. O. Era.)

CONSUL ANGLAIS A LA NOUVELLE ORLEANS

—Le président des Etats-Unis a reconnu M. Dennis Donohue comme consul de la Grande Bretagne à la Nouvelle-Orléans.

La grande expédition contre Wilmington.

La correspondance suivante, empruntée au *Messager Franco Américain*, peut donner une idée de l'importance qu'on attachait à la grande expédition du général Butler, qui vient d'échouer:

Washington, 27 décembre 1864.

La grande *Armada* de Philippe II excitait moins d'émoi à Londres, alors qu'Elisabeth en appelait à la nation anglaise en général et à sir Francis Drake en particulier pour l'aider à détruire cette terrible flotte, que l'expédition de Porter et de Butler contre Wilmington n'en fait naître parmi la malveillance sécessionniste de Richmond. Quant à moi, je m'explique aisément cette émotion insolite des rebelles. Jamais, depuis 1861, les armées unionistes n'avaient agi avec autant d'ensemble contre tous les points faibles de la Confédération. A Atlanta succède Savannah; après la victoire de Franklin vient la déroute de Hood, et enfin la marche de Canby sur Mobile ne fait que précéder l'attaque du trop célèbre port de Wilmington. Il y a bien là de quoi étourdir les plus acharnés ennemis de l'Union.

Wilmington avait toujours été considéré par les rebelles comme un port spécialement destiné à recevoir les navires anglais chargés de ravitailler les arsenaux du Sud. Pendant trois ans, malgré tous les efforts du gouvernement fédéral et toute la vigilance de ses croiseurs, on n'avait pu réussir à bloquer d'une manière effective le port de Wilmington, que de nombreux [illegible]

tante avec la haute mer. L'expédition de Porter promet d'être plus heureuse. Elle a pour mission de réduire tous les forts qui défendent les approches de la ville et de les occuper d'une manière permanente.

La ville de Wilmington est le principal centre de population de la Caroline du Nord. Située sur la rive gauche de la rivière du Cap Fear, elle est à trente milles environ de la mer. Les chemins de fer de Weldon et de Manchester y aboutissent. Avant le commencement de la guerre, Wilmington comptait près de dix mille habitants, mais cette population a beaucoup augmenté par suite du commerce de contrebande qui y florissait depuis 1861.

Un regard jeté sur une carte de la Caroline suffit pour mettre en relief la position toute particulière du port de Wilmington. A l'embouchure de la rivière du Cap Fear se trouve une île assez étendue qui ne laisse à droite et à gauche que deux passes assez étroites.

La passe de l'ouest est défendue par plusieurs batteries établies sur les deux rives et par les forts Caswell et Johnson, qui sont d'anciennes fortifications fédérales. Le fort Caswell est un ouvrage pentagonal, construit d'après les règles de l'art et armé d'une soixantaine de canons. Le fort Johnson est beaucoup moins formidable, il est situé de l'autre côté de la passe, à un mille et demi du précédent.

La passe orientale est défendue par deux ouvrages en maçonnerie, les forts Fisher et Lamb, et par plusieurs batteries d'eau. Le premier de ces forts est situé sur la pointe fédérale, c'est l'un des ouvrages de fortification les plus complets dont dispose encore le Sud. Armé de plus de cinquante canons logés dans des casemates, ce fort est en outre flanqué de plusieurs batteries d'enfilade qui en rendent les approches très difficiles. De plus, un ouvrage en terre construit en amont sur une pointe avancée de l'île commande entièrement le chenal que doivent suivre les navires pour remonter la rivière. Quant au fort Lamb, il est situé à quelque distance au-dessus du fort Fisher et n'est pas considéré comme aussi important.

C'est en passant par ces deux passes et protégés par les canons confédérés que les violateurs du blocus parvenaient à s'introduire avec impunité dans les eaux de Wilmington. Une fois qu'ils étaient arrivés au-dessus des forts, tout danger de capture disparaissait et ils achevaient sans encombre les quelques 20 milles qui leur restaient à parcourir pour arriver à Wilmington.

L'expédition qui doit mettre fin à cet état de choses se compose de 65 navires armés de 590 canons. Les troupes de débarquement commandées par le général Butler sont les 3e, 1e, 47e, 48e, 117e, 142e, 143e et 169e régiments d'infanterie new yorkaise, les 1er, 4e, 5e, 6e, 31e, 37e et 39e d'infanterie de couleur, les 76e, 97e de Pennsylvanie, le 4e New Hampshire et le 13e de l'Indiana.

L'attaque aura lieu d'abord contre la Pointe fédérale où est situé le fort Fisher. La possession de ce point permettra aux navires fédéraux de commander le cours de la rivière et la mer la passe. Il suffira ensuite de réduire le fort Caswell sur la passe occidentale pour bloquer complètement l'entrée du port de Wilmington. On compte beaucoup sur les troupes de débarquement pour réduire les forts rebelles, mais on aura néanmoins recours à une attaque générale de la flotte, renouvelée de celle de Mobile. Le prochain courrier nous apportera sans doute la nouvelle de la réduction du fort Fisher.

Je me suis laissé aller à vous parler seulement et avant tout de Wilmington, parce que je suis convaincu de l'importance capitale de l'expédition de Porter. La réduction de la ville carolinienne, sera, vous pouvez y compter, beaucoup plus déplorée par les confédérés que ne l'a été celle de Savannah. A mes yeux, la perte de Wilmington sera pour eux à peine moins fatale que le serait celle de Richmond et je dois constater que telle est l'opinion de tous les gros bonnets qui gravitent à Washington.

Naufrage du steamer Iowa.

UNE TROUPE D'ARTISTES FRANÇAIS A BORD.

On lit dans le *Figaro-Programme*:

Nous recevons à l'instant une nouvelle bien triste.

Une vingtaine d'artistes français, sous la direction de M. Albert, devaient se rendre à Mexico pour y exploiter un théâtre français.

Ces comédiens se sont embarqués ces jours ci à Cherbourg sur le *Iowa*. Mais le navire, à peine sorti du port, aurait péri, et l'on n'aurait jusqu'à ce jour aucune nouvelle des malheureux passagers.

Ces infortunés ont-ils été engloutis par les flots à quelques lieues de la patrie?

Sont-ils parvenus à s'échapper?

Personne n'en sait rien encore, mais on redoute une catastrophe épouvantable.

Il avait y avoir à bord du *Jour* M. Eugène Lugeot, du Gymnase, Mme Cayot, du Vaudeville, etc.

C'est une lettre, arrivée hier du Havre à Paris, qui a apporté la première nouvelle de ce sinistre.

Nous souhaitons de tout notre cœur que cette triste nouvelle soit démentie, ou que, du moins, les proportions de ce malheur soient considérablement atténuées.

Les souhaits de notre confrère se trouvent heureusement réalisés. Le *Phare de la Manche*, du 8, qui nous arrive ce matin, nous apprend que tous les passagers du navire naufragé ont été sauvés. Voici le récit de ce sinistre, d'après le journal de Cherbourg:

Un grand naufrage vient d'arriver sur notre littoral. Le steamer transatlantique anglais l'*Iowa*, de 2500 tonneaux, capitaine Lowes, parti du Havre mardi 6 décembre, à trois heures du soir, avec 165 passagers et 640 tonneaux de marchandises, à destination de New York, a fait côte le 7, à minuit et demi, à l'entrée du havre d'Omonville la Rogue.

Hier, dans l'après midi, après le débarquement des passagers, au moment, d'un des ce navire a tiré le colis, le navire qui touchait de l'arrière et dont l'avant était à flot du le havre, s'est insensiblement incliné et a chaviré sur tribord. Il est alors complètement inondé par 20 pieds d'eau au moins de marée. Dans cette position, il sera très difficile de le décharger et peut être de le relever.

On présume que ce sinistre a été occasionné par une fausse indication du compas, qui aurait fait dévier le navire.

L'*Iowa*, de Waterford, fait partie de la ligne de steamers transatlantiques anglaise établie entre Londres, le Havre et New York, en concurrence avec la ligne française.

Le vapeur stationnaire le Dauphin s'est rendu sur le lieu du naufrage, et a apporté hier à Cherbourg la plupart des passagers de l'*Iowa*.— Ils ont été débarqués pour la soirée, et la plupart l'on a mis à terre leurs bagages.

Ces naufragés vont prendre passage à bord du paquebot à vapeur la *Bretagne*, et, par cette voie, retourner au Havre, afin de s'y embarquer pour New York.—[*Temps.*

Décédée, hier, à sept heures du matin de ce jour, dame Vve BERNARD DUCHAMP, née BASILICE PROSPER [illegible], âgée de soixante-douze ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son gendre le Dr. P. F. Dârel et des familles Darcantel, Mercier et Cairé, sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, le 13 du courant, à quatre heures et demie précises. Le convoi partira de la maison No 41, rue Toulouse.

Décédé hier après midi, à 4 heures, à l'âge de 34 ans, JEAN BAPTISTE DANOS, natif de St Michel, département du Gers (France). Ses amis et connaissances et ceux de Louis Pérès, son oncle, sont priés d'assister, sans autre invitation, aux funérailles qui auront lieu cette après midi à trois heures. Le convoi partira de la résidence No 198, rue Hévia, entre Baronne et Philippa.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 12 janvier.

Nous avons encore un calme presque général. La seule exception que nous ayons observée est une meilleure demande de céréales qu'on s'attend à voir rechercher par les habitants de l'intérieur. Le coton qui a trouvé des acheteurs pendant toute la semaine, ne se vend plus; on attribue ce changement à l'absence de place sur les steamers qui vont à New York et à la difficulté de faire passer du change américain à des taux satisfaisants. Il a été reçu, dans le courant de la semaine, 3,100 balles dont 177 de Matamoras. Une partie de ce coton est consigné à M. Cutler, agent des Etats Unis pour l'achat des produits, sous l'empire des règlements du commerce. Nous apprenons que cet officier a reçu, jusqu'à présent, environ 1,600 balles dont la plus grande partie vient d'au delà des lignes, sur la rive droite du fleuve. Les vendeurs profitent, le plus souvent, du privilège de racheter le coton et de l'expédier pour New York aux conditions qu'imposent les règlements. Nous disons, à ce sujet, qu'on a dû ou qu'on doit essayer de faire modifier les règlements de manière à ce que le propriétaire ou celui qui rachète puisse vendre son produit ici sur pour notre ville. Nous apprenons également que l'agent offrira probablement 200 balles en vente dans le courant de la semaine prochaine.

La hausse de l'or ne s'est point maintenue; le marché est resté calme et il aurait failli, pour vendre, se soumettre à une baisse; les cours étaient à la clôture de 219 à 220 contre 221 à 222 hier soir.—L'argent est nominal à 200 à 2.7½ les demi piastres américaines et 220 les piastres mexicaines.

Le change étranger n'a guère trouvé d'acheteurs, mais les ventes de sterling embrassent quelques bonnes traites particulières à 236 à 240, une traite de banque [seconde main] à 241¼ et 500 livres vendues par l'une des banques à 250. Le change particulier est à 235 à 240 —il n'a pas été annoncé de ventes de francs; ceux des particuliers sont à 230 à 240 et ceux des banques à 245.

Dans le change américain, nous avons remarqué un mouvement modéré au débours; les opérations se sont élevées à environ $125,000, à 2¼ d'escompte. Le change est à pair sur Boston; 2¼, 2½ et 2¾ le change à un jour de vue sur New York, 2½ et 2¾, le change à trois jours; 2⅝ à 2¾ le change à cinq jours; et 3 le change à dix jours. Les banques continuent de tirer sur New York, à 1⅛ d'escompte, mais la demande a été très faible aux leurs comptoirs.—Il n'a pas été annoncé de ventes de "vouchers" du gouvernement.

Un calme plat règne dans les actions, les cotes sont nominales. Les bons consolidés de la ville sont tenus à 93 à 91, le dernier prix est celui des bons anciens sont attachés à coupons échéant en juin. Les bons émis en faveur des chemins de fer sont nominaux à 64 ½.—Il n'y a pas eu de ventes de scrip d'assurance.

Il ne s'est fait aucune vente importante de billets de banques. Les billets de la banque des Marchands sont à 3 à 35 cents à la piastre, ceux de la banque de la Nouvelle Orléans à 46 à 49, ceux de la banque de la Louisiane à 67 à 57½ et ceux de la banque du Crescent à 67 à 7. Il ne s'en est point vendu de la banque de l'Union.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 12 janvier.

COTON—Le marché est tombé dans un calme plat aujourd'hui, et nous n'avons pas entendu parler d'une seule vente, excepté cependant de celle de 19 balles de low middling qui ont changé de mains. pour de Change, et nous [illegible] qu'il pourrait être regardé comme devant servir à indiquer les prix. Tout le montant au comptoir pour être vendu à l'encan a été retiré. Les ventes faites durant la semaine se sont élevées à 1500 balles. Les cotes sont nominales, mais le good ordinary peut être porté à 97 à $1 00, le low middling à $1 02 à $1 03 et le middling à $1 07 à $1 03.

TABAC. Une vente de 7 boucauts de good admitted vendue à un taux qui n'a pas été livré.

SUCRE ET MELASSE—Il a été reçu ce matin des envois de [illegible] [illegible] et des [illegible] pour la commune.

PRODUITS DE L'OUEST—Le marché est toujours très calme [illegible]

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 12 janvier.

Arrivés hier, 14 boeufs. Vendu, 88 boeufs et [illegible] [illegible]

Boeufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	— 18 à —
Boeufs de l'Ouest, 2e qualité, par liv. net	— 14 à —
Boeufs de l'Ouest, 3e qualité, par liv. net	— 11 à —
Boeufs du Texas, 1re qualité, par liv. net	— 13 à —
Boeufs du Texas, 2e qualité, par liv. net	— 11 à —
Boeufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	[illegible]
Boeufs du Texas, 2e qualité, par tête	[illegible]
[illegible]	[illegible]

☞ Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par le fleuve, et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, etc voir la partie anglaise.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées le 30 septembre 1863		$17,451 00
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1864		
Sur les risques d'incendie	$211,495 78	
Sur les risques de mer	21,286 66	
Sur les risques de rivières	6,221 17	$238,963 39
Total des primes		$256,414 39
Portes—Primes non expirées le 31 décembre 1864	$74,773 00	
Primes remboursées	6,253 83	$81,026 83
Montant net des primes		$174,989 56
Pertes—les risques d'incendie	$46,235 00	
Sur les risques de mer	18,290 14	
Sur les risques de rivières	15,461 00	
	$79,435 63	
Tax. du revenu intérieur, de l'Etat et de la ville	18,075 38	
Réassurances	3,575 65	
Intérêt pour cent remboursé	8,608 13	
Dépenses générales, intérêt	25,074 14	
Intérêt sur scrips 1861, 1863, 1864, 1865	21,747 75	157,197 06
Bénéfice		$47,802 48
Montant net des primes	$174,939 56	
Le moins-montant de primes sur lesquelles il a été remboursé quinze pour cent	37,335 00	
Montant participant au bénéfice	$147,614 56	
L'actif de la Compagnie est comme suit		
Effets pour primes	11,680 25	
Billets garantis par hypothèque	129,341 58	
Dû pour primes et en voie de perception	54,413 45	
Actions de la Cie. du Gaz de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	128,165 00	
Scrips de différentes Compagnies d'Assurance Mutuelle	42,598 00	
Propriétés foncières	8,198 39	
En caisse	18,447 90	$441,882 07
En moins—Intérêt sur scrips, 1861, 1864, 1865, dû et non réclamé	$4,337 40	
Intérêt sur scrips 1861, 1863, 1864, 1865	24,747 75	
Réclamations non réglées	17,040 00	45,925 15
		$395,956 92

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 12 janvier 1865, pardevant moi, soussigné, notaire public dans et pour la susdite paroisse d'Orléans, a comparu J. Tuyes, président, et J. H. Hincks, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle Orléans, lesquels, étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

P. J. TUYES, président,
J. W. HINCKS, secrétaire

Assermenté et signé par devant moi, ce 12 janvier 1865.
JOSEPH CUVILLIER, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1864 pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du 1er avril.

L'intérêt sur les certificats de profit non encore payés sera payé aux détenteurs des dits certificats ou à leurs ayant-cause à partir du deuxième lundi de mars.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, secrétaire.

—Directeurs—

Geo W. Babcock,	P. A. Noblom,
T. Bailly Blanchard jr,	J. M. Caballero,
J. M. Lapeyre,	Chas Harispe,
Alcin Rochereau,	Jos Deynoodt,
Chs Lafitte,	Jas A. White,
Lt Millaudon,	J. Tuyes.

13janv—30

ATTENTION.

☞ MEUBLES, PIANO, &c.—Aujourd'hui, à 10 heures du matin, René Gutierrez, encanteur, vendra au No 24 rue du Bayou, entre St-Claude et Tremé, un lot de meubles—Aussi un beau piano. Voir aux avis.

☞ Les MM. Montgomery, encanteurs, vendront 36 beaux mulets, aujourd'hui à 11 heures, aux écuries de M. Lorio à Alger.

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DÉCHIRÉS,
15 RUE ST. CHARLES 15
vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5déc—3m

AVIS.

☞ Le capitaine et l'équipage de la goëlette ANITA ne sont autorisés à contracter des dettes quelconques.
H A. SCHUERMANN.
Nlle Orléans, 10 janvier 1865. 13 janv

AVIS.

TROUVÉ en dérive sur le fleuve, le 5 de ce mois, les débris d'un moulin. Le propriétaire peut venir les réclamer en payant les frais. S'adresser en face des Casernes, Troisième District. 11janv—3f.

Café et Poste aux Huitres

A vendre pour cause de départ.

L'ETABLISSEMENT est situé au coin des rues Bienville et Dauphine.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
13jan—6f

AVIS.

GROCERIES. A VENDRE une groceries bien achalandée, ainsi que les étagères, comptoirs &c., située au No. 15 rue St Philippe, entre Vieille Levée et Chartres.

Pour les termes et conditions qui sont très avantageux, s'adresser aux Nos. 55 et 57 Vieille Levée, encoignure Bienville. 13jan—3.

Poste aux huitres à vendre.

DESIRANT se retirer à la campagne, le propriétaire offre à vendre à l'amiable, ce petit établissement bien achalandé et très avantageux pour une personne voulant faire valoir un petit capital. S'adresser pour les conditions sur les lieux, encoignure Dauphine et Esplanade. 13ja—3f

Quincaillerie, Fil de fer, Tole, Fer

pour cercles, Acier allemand, Clous à ferrer, &c.

FERBLANC en feuilles, différentes marques—300 boîtes.
TOLE, dimensions et qualités assorties—100 paquets
FIL DE FER pour cercles, do do 25 do
ACIER ALLEMAND do do 15 do
FIL DE FER Nos 6 à 15
CLOUS A FERRER, dimensions assorties, 40 boîtes
MOULINS A MAIS, Nos 8 à 10.
Aussi:
SOUDE, Soda ash, 25 boucauts
BI-CARBONATE DE SOUDE, 100 barillets
CACAO de Guayaquil, 20 sacs
POIVRE NOIR, tamisé 10 sacs
A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN,
16janv No 27, rue Vieille Levée

Changement de domicile.

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
a transféré son domicile au No 164.......RUE DU CANAL.......164
entre Baronne et Rampart, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais
4 janv—1m

O. PETITPAIN
Courtier Maritime
ET
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE
[illegible]

[illegible]

Bureau Central de Commissaires.
Ville de la Nlle Orléans, 12 janvier 1865.

Une élection aura lieu JEUDI, 19 janvier, 1865, pour un représentant à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, en remplacement de l'Hon. R. McDonnell, laquelle élection sera tenue aux endroits ci-dessous indiqués et sous la surveillance des commissaires dont les noms suivent. Chaque Poll sera ouvert comme suit:

Dix-huitième Precinct.

Poll No 1—Dans une maison de l'angle des rues Champs Elysées et Grands Hommes—Commissaires: S. Ruff, L. Lamber, Chas. Morel.

Poll No 2—Dans la maison No 504 de la rue d'Areoux, entre les rues Marigny et Champs Elysées. Commissaires: J. McWhiter, F. C. Kievet, J. H. Brown.

Dix-neuvième Precinct.

Poll No 1—Dans la maison No 128 de la rue Urquhart, entre les rues Mandeville et Marigny. Commissaires: Charles Baker, S Monde, R. Britton.

Poll No 2—Dans la maison No 129 de la rue Urquhart, entre les rues Mandeville et Marigny. Commissaires: James Scott, J. H. Rayne, G. Lusey.

Un des polls de chaque precinct est connu et désigné comme poll No 1 et l'autre comme Poll No 2. Tous les votants qui demeurent dans chacun de ces precincts et dont les noms commencent par les lettres A et K inclusivement ne pourront pas voter qu'au poll No 1; tous les votants dont les noms commencent par les lettres L à Z inclusivement ne pourront voter qu'au poll No 2. Les commissaires de chaque poll désigneront les greffiers d'élection. La somme de $43,00 sera allouée à chaque poll, laquelle somme sera distribuée comme suit: $15 00 aux commissaires et $10 50 aux deux greffiers d'élection.

Les commissaires de chaque poll devront, le jour qui suivra l'élection, transmettre, au bureau du secrétaire No 95 du Passage de la Bourse, les noms des commissaires qui n'auront agi à la place de ceux qui n'auront pu ou désiré, lesquels n'auront pu voter ou n'auront pas pu agir comme tels. Ils devront également transmettre les noms de ceux qu'ils auront nommés officiers d'élection, de manière que le tableau des dépenses de l'élection puisse être fait—La somme de $10 sera allouée pour toute maison particulière qui aura servi de poll.

Les polls s'ouvriront à huit heures du matin et se fermeront à quatre heures de l'après-midi, heure de la ville. Les commissaires d'élection sont requis de se faire assermenter avant le jour de l'élection.

Par ordre du Board Central des commissaires.
13janv— E. AMES, secrétaire.

. **Lettres non réclamées,**

Restant à la Poste, de la Nlle-Orléans Etat de la Louisiane, le 13 Janv. 1865.

Pour obtenir ces lettres, il faut déclarer qu'elles ont été annoncées, donner la date de cette liste et payer un cent pour l'annonce.

Celles qui n'auront pas été retirées un mois après avoir été annoncées, seront envoyées au Bureau de lettres mortes.

Timbres d'affranchissement,

Le timbre d'affranchissement doit être placé à l'angle droit supérieur de l'enveloppe, et l'on doit laisser entre ce timbre et la suscription un espace suffisant pour le timbre de la poste, afin que la marque ne recouvre pas l'écriture.

Lettres à renvoyer

Si l'auteur d'une lettre désire qu'elle lui soit renvoyée dans le cas où elle ne serait pas réclamée dans les trente jours, au moins, il doit écrire sa demande et la signer, en indiquant son Etat et son bureau de poste, au travers de l'extrémité gauche de l'enveloppe, du côté de la suscription. Il sera fait droit à cette demande, sur le pied du port payé d'avance, payable au moment où la lettre est remise à l'auteur—Section 23, loi de 1863.

On peut faire remettre gratuitement les lettres par les facteurs de la poste au domicile des personnes à qui elles sont adressées en observant les règles qui suivent 1o—Que l'adresse de la rue et du numéro, aussi bien que du bureau de poste et de l'Etat, soit écrite distinctement. 2o—Qu'on indique en tête des lettres, le bureau de poste et l'Etat, ainsi que la rue et le numéro de la personne qui écrit, qu'on les signe en plein du surnom, et qu'on prie la personne à qui l'on écrit de couvrir exactement l'adresse ainsi donnée. 3o—Les lettres écrites à des étrangers ou à des voyageurs qui ne pourraient par une visite et dont on connaît l'adresse, doivent porter le mot "TRANSIENT" écrit à l'angle gauche inférieur de l'enveloppe.

13 janvier 1865.

A
Arato, Eugenie — Alvister, Amb pour P Rogez
Aguiardary, Joseph — A. ou, J.
Augiade, Joseph — Antoine, Joseph
Arnaud, Martin — Antoine, M pour P Rogez
Adams, Emile — Ampliste, pour F Jacquet
Alcee, George
Alvidor, Il — Ami 6, Xavier
Ary, George
Artigue, Pierre

B
Bayal, Leonce — Bessere, Giov.
Basas, Sylvain — Berrini, Julia
Braché, Martin — Beranger, Angéline
Blache, Lou — Bizetto
Bessom, Mile pour Sabine Grelon — Bissières, Joseph
Barary Jean Baptiste — Bienvenu A E
[illegible] — Blaumont Dr
Baptiste Jean — Bigot, Rev
Barre, Jérôme — Briere, Mme C
Bayol, Chs A4 — Bizette, Mile Cara
Barbarion, Pietra pour B Ladeh — Bon, Jean Baptiste
Berbé, Jacques — Bouzon, Joseph
Barbé Fernand Lienas — Bouche Jacques
Blanchard Mme Jeanne — Bouzour, Giovani
Bresin, Emilie — Botte, Franchis
Bertrand, Mme John — Boyer, Pierre
Belle, g. ontre — Bizy, Jules
Bertin, F. — Broquerse, Isabelle
Begras, Eugene — Budd, Wm
Bertin, Joseph — Bussi, Mme
Bertrand, capt du Turenne — Burgaud, Jean Marie
Betaurout, Manuel — Buja Christofaro
— Brugere, rue Dumaine

C
Chambonnet, Françoise — Casautre, François
Cabrio A, Agoste — Caser, Bernard
Caire, Mrs pour M Rolland — Gerotta, Aug
[illegible] — Campellon, Vve G
[illegible] — Cassard E
Cazelles Jean — Cercotera, Trifone pour B
Carlin, Vve André — Chrétien, Giuseppe
[illegible] — Courtade, Fauline
Comte, Pierre — Couvillier, notaire
Chazal, Auguste — Cornor, Cara A
Coiteux, François — Costelun, Patilon
— Crosby, Daniel
— Cozé, Joseph
— Courtgeon, Casimire
— Cugnet, Léon
— Collette, Elizabeth

D
Dandrée, Louise — De Laberre, F V
Daires, F — De Forte, Aug
Daines, Ch J — Deroché, Dolpline
Daret, Vve — Decouture, Hypolite
Daveau, Sarah M — Delor, Jean Nis
Dasse, J Emile — Debat, Mme née d'Hautefeuille
Delassus, L V
Delye, Joseph — De May, Mme pour Mary Dunn
De Paas, Anna H — Dillon, Sylvan
Demetais, François — Driveau, Dom
Deville, Jules — Domingue, André
Demasslet, Henri — Donate, Geraldine
Debat, Jules — Dour, B
Defrancis, Peter — Duffour, Mme Bienville st
Delise-Paris, Geronima — Dupré, N
Deslauriers de Poincy Mme — Durand, Mme L
Delaney, Arthur — Dumestre, Jules
De Lagrange, Emilie — Dumestre, Justas
Devillé, Mme — Dubois, Louis
Degoutines, P & Co — Duval de la Croix, H
Dubose, Joseph Apologuie — Dutech, Antoin
Desrieu, Pierre — Dufresne
D'Estoueine Rotfort Dr — Duluc, Louise
Despeau, Joseph
Demant, Vve

E
Estrade, Veuve Pra — Esteva, Nicolas
Estrade, Louis — Esta Joseph
Estrade, Louis

F
Favre, Auguste — Fenré, Ignacio
Fabio, Carolina — Fréraudon, G
Fagot, J B — Fouchet, J B
Fauchère, Emile — Fivet, Alexandre
Fagot, Cas — Formoso, Francesco
Ferrand, Cie — Fourrier, Auguste
Frechou, Joseph — Fournier, Cyril
Fellus, J — Fouché, Adeline
Ferricot, Eugène — Fourment, Jean

G
Gaillard, Albert — Grapin, Mme
Gardelle, Clemire — Geier, Jn Bte
Grandage, Mme M — Gerardy, Vve Jn Nic
Gardère, François — Giovanna, J
Gaillardanne, Ed — Girard, Lizzie
Gaguan, Vve — Gilbert, Mme Chs S
Geriley, tonnelier — Girard, Mme M D
Gaudème, François — Guichoney Claude
Gauon, Chs — Guillaud, J, pour Lamar
Garcia, Mary John

H
Hamson, David John — Hupin, Léon
Henry, Christof — Huard, Dr
Himbert, Jules

J
Jacquot, Jn Bap — Joubert, B F
Jacquier, J & Ch — Joly, Jeanne
Jaspra, Aut — Jourdain, J B
Jean Jean, Mme Marie — Jousselin, Jacques
Jacquet, rue Toulouse — Jourdain, J B V
Joute, Mme rue Bourbon

K
Kowalski, Vve — Kowalski, Sophia

L
Langlais, Mme A — Laguerie, Jean
Lafon, Dr — Lieda, pour Jean Beset
Larrieu, Cabanot J P — Labat, Jean
Laloire, L E — Labenne, Joseph
Layrisson, Xavr F — Leroy, Nicolas pour L Mathieu
Lambrun, D F
[illegible]
Lemanée, Rosa — Le Gross, Edmond
Lafaurie, A — Lefrançois, Pierre
Lasalje, Jean — Lestelle, Jean
Laurans, E E — Leorel, Eugenie
Laporte, Jean — Leboul, Eustave
La Point, Che — Lemoine, Jackson
Lesterrades, Bd — Lesseseler, Valdès
Latour, Guilhaume — Leglau, Cas
Lavange, Sarah A — Lefort, Julien
Leprime, Pierre — Legier, Félix
Laouste, B — Lyro, Séverin
Lanesse, Pasquale — Loutrelle, Frederic

M
Mangin, mécanicien — Marrero, Joseph
Margaud, Joséphine — Marcier, Dr A
Mague, Mme, Royal St — Maillet Paul
Mandère, Jean — Merlin, pour Poisson
Masseys, Pierre — Medianis, Bertrand
Matharan, Baptiste — Meissonnier, Mme
Maeshout, Revd. — Menu, Mme
Matragno, Salvatore — Mendola, A
Mague, J — Michel, Albert
Marunich, Giov. — Moriet, Simons
Maurise, Benj. — Monnesaux J P H
Martello, Domenico — Montané, J B
Margau, Cosmo — Morance, Théodore
Marsoudet, avocat — Monnerie, Alexandrine
Maroux, Lucien — Moreau, T
Manto, B — Montfort, Mme
Maupassant, Vve, née Casalis — Moll, John
Marthal, Jn, Nicolas — Mosier, Louis
Marquez, Jean — Menvielle, Catherine
Marsal, Marie Vve — Muller, Mme, née A

N O
Naulot, cuisinier — Orios, Valerie
Neville, Mrs — Osorio, Ignace B

P
Prados, Victor — Pereiro, Camacho A
France, Mme B — Perrat, Chs
Pabo & Co. — Perus, Gouguneur
Frat, Buonaventura — Pilon, Semiramis
Faleim Joseph — Pinaud & Felion
Frat, Jean — Pynohen, Mme H
Peres, Etienne — Plootés, Ant.
Pepin & Co. — Pomaréde, Clémentine
Pecquet, P F — Proubaranz, Pierre
Pereé, pharmacien — Puez y, Albert
Periers, Mimra — Pobrat, Mary
Palesmai, Jean y Prats — Pellerini, Giacomo
Percevich, Giurgio — Puccini, Jn. Bte
Petrovich, G

Q R
Quesnel, Mme Camille — Rousselot,
Raveur, Joseph — Roux, Frédéric
Rauzet, Auguste — Rousseau, Jn François
Rault, Joseph — Roy, Pierre
Raymond Cerite — Rodi, Giovani
Rocé, rue Dumaine — Rot, Emerite
Reimendée, E — Roulaboy, Pierre
Ricau, F — Robin, Mme O
Riba, Michel — Robin, A plus
Ridéau, Prosper — Rub, J Prel Sau
Rodrigues, Moise

S
Sanchez, Mme P S — Salzas, Emile E
Saloy, Bertrand — Seon, Bernard
Saloy, Pierre — Serraine, Salvatore
Sarthou, Pascal — Soigneurt, Paul
Sauné, Hopi — Sicard, Appolia
Salamone, Ant. — Sordi, A J
Stanislas, Louis — Sozing, Bernard
Sansot, Antonio — Stabde, Dque
Serres, Mile Augusta — Suffdi, Antonio

T
Tamboury — Tie, Clémentine
Théal, Dominique — Thomas, Amand
Théal, Augusta — Tocca, Pa
Théard, Rod L — Touchard, Victor
Thibault, François — Tujague, Guilhaume
Thiery, Désiré Ed

V
Villeneuve, Th Prosper — Vidallet, Michel
Vidou, Pierre — Verret, Vve H
Vallé, J E — Valenquo, Giuseppe
Verdichisau, Domenico — Vermouche, Dr
Villavasco, Etienne, — Verges, Laurent

W Z
Wilts, Vve E V — Zibilich, Giuseppe

JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.

Avances en argent.

[illegible] WILLIAM [illegible]

SPECTACLE.

Théâtre des Variétés,
RUE GRAVIER.

☞ Deux représentations seulement.

THE DUKE'S MOTTO, drame en trois actes, avec prologue.

VENDREDI et SAMEDI SOIR, 13 et 14 janvier.
THE DUKE'S MOTTO, drame célèbre de Brougham—M Hill remplira le rôle de Legardère.
DANSE PAR LES DEMOISELLES WOOD.

La direction annonce qu'elle a engagé Mlle HENRIETTA IRVING, tragédienne et comédienne distinguée, qui jouera

Lundi soir, 16 janvier,

dans LONDON ASSURANCE, comédie de Boucicault.

Théâtre St. Charles.

Vendredi soir, 13 janvier 1865
Bénéfice de Mlle MARY PROVOST.
THE FEMALE GAMBLER, drame traduit du français—Le spectacle se terminera par UNLIMITED CONFIDENCE, comédie.

Académie de Musique.
Rue St Charles.

Jeudi, 12 janvier.

Début de la GRANDE TROUPE EQUESTRE ET ZOOLOGIQUE DE SPALDING & ROGERS et consolidation de TROIS CORPS EN UN SEUL, savoir:

1o—LE GRAND CIRQUE DE L'OCEAN, DE SPALDING & ROGERS, ECUYERS, MAITRES EN GYMNASE, ACROBATES EQUILIBRISTES, COMIQUES, CHEVAUX SAVANTS et MULETS COMIQUES.

2—Le CELEBRE COLLECTEUR D'ANIMAUX SAUVAGES DOMPTÉS DU PROFESSEUR SEAR, DES LIONS ET DES TIGRES soumis par la main de l'homme; UN PETIT ELEPHANT, ainsi qui promet beaucoup, LES KANGAROOS, sans rivaux pour sauter et pour combattre.

3o—LES ACROBATES ET MAITRES EN GYMNASE, DE ZANFRETTA, LES ETHIOPIENS COMIQUES dont le départ pour la Havane est retardé de quelques jours [les steamers ne faisant pas pour le moment de voyages entre cette dernière ville et la Nlle Orléans] et qui vont remplir un engagement au Théâtre Tacon.

☞ Grande matinée tous les MERCREDIS et tous les SAMEDIS, à midi, expressément pour les familles et les enfants.

Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 5 heures de l'après midi.

La séance commence à 6 heures et demie, sur le balcon, et Pourvoir le 1er lieu à 7 heures et demie.
9 janv

CIRQUE EUROPEEN
DE
SETH B. HOWES,
SUR LE
CERCLE TIVOLI.
TOUS LES JOURS, A MIDI ET LE SOIR
SPECTACLES POPULAIRES
à un réduction de prix. L'entrée ne sera doréenavant que de

25 cents.

Places réservées 50 cents.

Parmi les principaux artistes on citera Mme CARLOTTA DE BERG, la première écuyère du Cirque Impérial de Paris, M JAMES ROBINSON, le maître de l'arène, CROCKET, dompteur de Lions, Mlle LUCY WATSON, CHAPPLE et WHITNEY, les célèbres maîtres en gymnase que, les frères CONKLIN, NED CROUKET, le célèbre comique anglais, DAN COSTELLO le comique cosmopolite, PETER CONKLIN et ses ânes d'Australie.

☞ Les portes s'ouvriront à 11 HEURES DU MATIN et à 6 HEURES DU SOIR.

Prix d'entrée, 25 cents. Les enfants et gardiennes, 25 cents. Places réservées, 50 cents, pour les enfants et les gardiennes, (places réservées), 50 cents. 13janv

Un grand bal paré et travesti
SERA DONNÉ PAR
LES DISCIPLES DE BERANGER
Le SAMEDI 14 janvier 1865
DANS LA SALLE DU
THEATRE DE L'OPERA

Prix du billet............... $2 50

—*Comité d'invitation*—

L. E. Marchand,	L. Venne,
J. E. Froche,	H. Wehrmann,
J. F. Cosnin,	L. Gary,
J. E. De Arguin,	J. Riedel,
	N. Fidel.

Le comité d'invitation se réunit tous les Mardis et Vendredis de chaque semaine. Aucune dame ne sera admise sans carte personnelle.

—*Comité de réception*—

O. Martin,	F. J. Lavie,	J. Delorme,
V. E. Dubois,	J. Marcou,	A. E. Lamarre,
O. Wilf,	A. Lesgois,	J. Lefevre
J. Hosch,	J. Fortunie,	A. Aclator.

☞ On peut se procurer des billets de l'un des susdits messieurs.

Bureau du Surintendant,

Service de recrutement de Volontaires

Nlle Orléans, 9 janvier 1865.

Le Surintendant du Service de recrutement publie pour l'information de ceux qui désirent s'enrôler afin d'échapper au tirage qui doit être fait le 15 février 1865 en vertu des ordres généraux No 4 série courante, que les noms suivants sont ceux des officiers recruteurs du Quartier Général de la Division de la Maitrise de l'Ouest Missisippi.

1er Lieut. G S. HOUGHTON 1er de Cavalerie Vo Louisiane du Canal No 52.

1er Lieutenant, Wm ARMS, 1er Comp Sap. Mine Pontonniers—8 rue [illegible] St Charles

1er Lieut A. J. BABY (1er de cavalerie, Loui par [illegible]

2e do [illegible]

Bureau de propagande du recrutement, rue Tchoupitoulas, entre les rues Robin et Terpsichore.

1er Lieut et Adjt THOS KANADY.

1er d'Inf Volont de la Nlle O [illegible] bureau rue St Charles, près le canal, Quartier Général du régiment, dépôt [illegible] de recrutement.

Les personnes qui voudront désirent s'enrôler s'adresseront au capitaine A. McALLISTER, commandant le dépôt de recrutement des Etats Unis, troupes de couleur, Touro's Alms House, rue Front Levee.

Tous ceux qui s'enrôleront volontairement au service des Etats Unis auront droit aux primes suivantes qu'il recevront:

Ceux qui s'enrôleront pour
Un an (blancs ou de couleur).............$100 00
Ceux qui s'enrôleront pour
Deux ans (blancs ou de couleur)...........$200 00
Ceux qui s'enrôleront pour
Trois ans (blancs ou de couleur)...........$300 00
Dont un tiers sera payé d'avance dès qu'ils entreront au service.

SHELDON STURGEON,
Colonel et Surint. du service de Recrut. vont.
Etat de la Louisiane,
10 janv— et Département du Golfe

Paquebot hebdomadaire régulier de Natchez—Le JOAS LAWRENCE—G. C. Russell capitaine, N. G. Black commis—Départ de Natchez tous les MARDIS à [illegible] heures du matin. POUR NATCHEZ, BATON ROUGE, PORT HUDSON et tous les ports intermédiaires. Le magnifique bateau à vapeur JOAS LAWRENCE, neuf. Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à bord, au pied de la rue Girod, ou à G. W. GRAHAM & Co, agents, No Front, Nos 45 et 47.

POUR MATAMOROS ET VERA CRUZ, —Passage seulement—La goëlette anglaise ROBERT ANDERSON. Cette belle goëlette clipper a reçu ses papiers d'expédition des autorités militaires et partira incessamment, sur lest. Elle a été expressément disposée pour des passagers; les passagers de chambre et d'entrepont seront confortablement logés le pont. Les personnes qui désirent profiter de cette bonne occasion, sont priées de se procurer leurs passeports sans délai. S'adresser à bord au face de l'Hotel de la Monnaie, ou à ROBERT JUMP,
1 janv— 8, rue Carondelet.

POUR MATAMOROS—La superbe barque SCOTLAND, fine voilière et de première classe, capt. A. S. Smalley, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai. Elle possède une cabine magnifique et de beaux emménagements pour un grand nombre de passagers de chambre et d'entrepont.—Elle a encore de la place pour cent mille pieds de bois que l'on prendra à bon marché.
Pour fret ou passage, s'adresser à
F. CLAVEL,
13janv 77, rue des Magasins.

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise BETTIE TAYLOR, capitaine P. Ault, partira positivement VENDREDI prochain, 13 du courant, à 5 heures de l'après-midi.
Pour quelques passagers seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou à J. H. PAIN
13janv—2 Rue de la Commune, No 72.

POUR VERA CRUZ—La goëlette anglaise RED CROSS, fine voilière et de 1re classe, capitaine ——, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour le susdit port, le 20 du courant.
Pour fret ou passage, s'adresser à ROBERT JUMP, Rue Carondelet No 6,
Ou à F. CLAVEL,
12janv— rue des Magasins No 77.

Banque des Citoyens de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1865.

UNE élection de sept directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu au local de cette banque, LUNDI, 6 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
5 janv— E. ROUSSEAU, caissier.

Banque de la Louisiane.

Nlle Orléans, 2 janvier 1865.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette institution aura lieu, au local de la Banque, LUNDI, 30 du courant, de midi à 2 heures de l'après midi.
2 janv—au 30 J. F. IRVINE, Caissier

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

Nlle-Orléans, ce 16 décembre 1864.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie, sera tenue conformément à la charte, LUNDI, 16 janvier 1865, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi, au bureau No 16, rue Carondelet.
17déc—au16jv LOUIS GAUDET, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 16 décembre 1864.

AVIS est donné qu'une réunion des porteurs de scrip de cette Compagnie aura lieu au bureau rue du Canal No 11, mardi 17 janvier 1865, à midi, à l'effet d'amender la charte.
17 déc—au 17 jan J. W. HINCKS, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans.

No 106, RUE DU CANAL.

Nlle-Orléans, le 14 Décembre 1864.

A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu qu'à partir de cette date une bonification de VINGT POUR CENT sera faite sur le montant de leurs primes aux personnes qui assureront dans cette compagnie.

La bonification ci-dessus de 20 pour cent [illegible] tant, cette compagnie n'assurant que les [illegible]
A. LESSEIGNE, Secrétaire.

ALFRED BOULIGNY, encanteur
Rue Carondelet, No 10

S'OCCUPE des ventes de propriétés, [illegible]

Nouvelle Société Lusitano de Bienfaisance de la Nlle Orléans.

ASSEMBLEE GENERALE TRIMESTRIELLE.

LES membres de cette société sont requis de se réunir dans leur salle, au coin des rues Grands Hommes et Champs Elysées, DIMANCHE, 15 du courant, à 3 heures de l'après-midi, pour affaires de grande importance. Ils sont priés d'être exacts.
Par ordre du Président
12jan—4 A. A. MARCHAND, Secrétaire.

Nueva Sociedad Lusitana de Beneficiencia Mutua.

ASAMBLEA GENERAL.

Los miembros de esta Sociedad quedan convidados á reunirse á la esquina Grands Hommes y Campos Eliseos, DOMINGO, 15 del corriente, á las 3 de la tarde, para tratar de asuntos muy importantes
De órden del Presidente.
12jan—4 A. A. MARCHAND, Secretario.

LICENCES DE VILLE.

LE Trésorier de la ville est prêt à émettre des licences pour les professions, les métiers, &c, et les véhicules, conformément à l'ordonnance No 1280 publiée dans le "True Delta".

L'amende, pour quiconque se fera un genre de commerce quelconque ou conduira un véhicule quelconque sans la licence, est de CINQUANTE PIASTRES.

Le Trésorier conseille, à tous ceux qui peuvent le faire, de payer sans délai. Il sera impossible de répondre à toutes la fois dans la dernière semaine du mois et ceux qui croient qu'ils peuvent payer en tout temps et obtenir l'escompte pourraient être désappointés.
JOHN S. WALTON, Trésorier de la ville.
9jan—au 31j

1865.
AVIS IMPORTANT AUX DAMES
Nouvelle et merveilleuse invention.
Jupons brévetés elliptiques à ressorts doubles,
DE
J. W. BRADLEY.

Ce jupon est le plus ELEGANT, le plus PARFAIT, le plus LEGER et le plus DURABLE qui ait jamais été fabriqué. Il est A VENDRE dans la plupart des MAGASINS de 1re CLASSE à la Nlle-Orléans et dans tous les ETATS UNIS.

Demandez à voir le JUPON ELLIPTIQUE A RESSORTS DOUBLES.

Pour une plus ample description, voir le PICAYUNE et le TIMES. 6 jan—3m

JUPONS ELLIPTIQUES, à ressorts, de Duplex, patente de J. W. Bradley, à vendre, à partir du 1er février par C. A. BARRIERE & BROS
Rue du Canal, No 130, bâtisses Touro,
8janv—2m Nlle Orléans.

JUPONS ELLIPTIQUES, à ressorts, de Duplex, patente de J. W Bradley, à vendre par
J. SYME & CO,
8janv—1m rue du Canal, No 145, Nlle Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

De l'Etat de la Louisiane.

Nlle Orléans, 12 janvier 1865.

AVIS est donné qu'une réunion des actionnaires de la Compagnie aura lieu au bureau, au coin des rues Carondelet et Commune, jeudi 16 février 1865, à midi, à l'effet d'amender la charte. L. W. BAQUIE.
12 janv—30 Secrétaire

A vendre pour cause de départ.

LE fonds d'un magasin d'installations de Broderies et de Dessins, de Broderies (Stamping) bien achalandé, ainsi que les meubles meublant, consistant en matelas, couvre-pieds, edredons, traversins, oreillers &c. &c. Il sera vendu, la présente à la fin du courant, le susdit établissement n'est pas vendu à l'amiable, il sera mis à l'encan lundi prochain à 11 heures du matin. Le vendeur se chargera de mettre l'acheteur au courant.
S'adresser sur les lieux, rue Bourbon No 77. 12 jan—5

☞ A LOUER—Une magnifique maison de résidence, à deux étages, avec un jardin, cour et autres dépendances, située sur l'Esplanade entre les rues St Bernard et Columbus. Pour plus amples informations, s'adresser à No 18 rue St Bernard ou à
N. A. LAROSE,
No 98, rue de Chartres, près Ste Anne
Livraison en fin de la propriété le 1er février.
12 jan—10

AVIS.

LE PUBLIC est prévenu de ne pas négocier un certain BILLET fait à la Nouvelle Orléans, le 24 octobre 1863, par Joseph Drouett, à l'ordre de George Jove b. c. l., pour une somme de $1100 piastres, à deux ans de date, avec le pour cent d'intérêt. Ledit billet est payé en pluie
13janv—aute JOSEPH DROUETT

A VENDRE

Un magasin de chaussures bien situé et achalandé.

Le soussigné désireux de se retirer du commerce, offre à vendre à l'amiable, son magasin de chaussures, situé au No 191, rue de Chartres, entre Ste. Anne et Madison, avec vitrines, étagères, comptoirs, etc., etc. Aussi une maison et un fonds de commerce. Un peu attendant quelque présente un acquéreur, il détaillera les chaussures en magasin à prix coûtant.
N. H. LAROSE.
12janv—1m 98 rue de Chartres

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain

Nlle-Orléans, 11 janvier 1865.

A L'ELECTION annuelle tenue par les actionnaires de cette Compagnie, lundi 9 du courant, les sept messieurs suivants ont été élus directeurs pour l'année:
M. J. M. Lapeyre,
Alphonse Miltenberger,
Edward Briggs,
F. A. Lung,
P. H. Foley,
Paul Gerard,
John Watt.

Et aujourd'hui, à une réunion du Board pour l'organisation, Mr J. M. Lapeyre a été réélu président à l'unanimité.
11 janv WM J. CARTER, secrétaire.

AVIS.

PENDANT l'absence de M. C G Teichert, de cette ville, M. R. T. Nosan est chargé de notre procuration générale, par acte passé, le 24 décembre 1864 par devant M. Jos. Cuvillier, notaire public.
A. STOCKENEGGER & Co.
Nouvelle Orléans, 2 janvier 1865 11janv—6

Vaccination.

MME Vve FERARI, sage femme, informe ses clientes et le public qu'elle vaccinera les MERCREDI et JEUDI de chaque semaine, à partir de ce jour, à onze heures du midi à deux heures, rue des Remparts, No 155, entre St. Pierre et Toulouse.

Mme Ferari rappelle aux dames qu'elle continue à s'occuper du traitement des maladies. Consultations. [illegible]

Vaccin.

MADAME MAURY (sage-femme) informe les dames qu'elle vaccine de 12 heures à 2 heures, le JEUDI et SAMEDI MIDI à son domicile, 414 rue Bourbon, entre Dumaine et St Philippe.
Traitement des MALADIES DE MATRICE.
CONSULTATIONS tous les jours de 2 à 5 heures.
11 janv—7

500 BARILS FARINE Family Extra Orleans, au besoin en ventes de bonne qualité.
[illegible] de Cincinnati.
[illegible] jambons de St. Louis, passés au sucre.
[illegible]
A vendre par E S KEEP,
11janv—3 rue Poydras, Nos 77 et 79.

A VENDRE,
Pour cause de départ,

TOUTES LES INSTALLATIONS du magasin No 155 de la rue Royale, près le coin de la rue Toulouse. Également, une belle TENTE—la maison sera louée trente-cinq piastres par mois, elle vient d'être peinte, a dix chambres, cour et autres dépendances, le tout à très favorables conditions. S'adresser sur les lieux.
10 janv

CHANGEMENT DE MAGASIN.

B. F. ETHELL,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
A transporté son magasin
Au No 105 de la rue Poydras,
Entre les rues Camp et Magasins. 10 jan—6

PHOTOGRAPHIE

Seulement $3 la douzaine.

AYANT acheté la galerie de Photographie du No. 75 DE LA RUE DU CAMP, nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous sommes prêts à leur fournir toutes espèces de Photographies.

Ambrotypes, ferrotypes, dito, sur ivoire, de la plus grande finesse, tirés dans le plus bref délai.

Nous exécutons toutes sortes de Photographies à la satisfaction de notre clientèle et à aussi bas prix que possible.
JOSEPH LANGWITH,
8janv—1m JOHN WEISS.

AVIS.

LE soussigné informe le public que par acte passé le 26 du courant, devant O. Drouet, notaire, il a été nommé seul liquidateur de l'ancienne société connue en cette ville sous la raison de F. Clavel & Co. En conséquence les personnes qui doivent à la dite société, ainsi que celles à qui la dite société peut devoir, sont priées de régler avec le soussigné.
Nlle-Orléans, 27 décembre 1864. E. LAPLACE, Pharmacien,
Vis à vis le dépôt du chemin de fer Pontchartrain
29déc—1m Troisième District.

CAFÉ A VENDRE.

A VENDRE, pour cause de départ, UN CAFÉ bien achalandé, situé au coin de la rue Bienville et de Passage de la Bourse, et connu depuis longtemps sous le nom de DUTY COFFEE HOUSE.
S'adresser sur les lieux. 27déc—1m

DEMANDE.

ON demande une jeune FRANÇAISE ou CREOLE parlant le français, intelligente, âgée de quinze ans et voulant aider à soigner des enfants, &c.—On demande aussi un BON CUISINIER ou une BONNE CUISINIERE et un jeune HOMME pour servir à table. S'adresser, avec de bonnes recommandations, à
Mme PARKER,
8janv—6 rue des Remparts, No 20

CEDRE MAGNOLIA.

AVIS AU PUBLIC

LE propriétaire du CEDRE MAGNOLIA, suivant l'Ordre No 60, du général Sherman, fermera son établissement le dimanche. Il a obtenu la permission de donner le bal tous les samedis—durant toute la nuit.— Il prie le public de vouloir bien l'honorer comme par le passé.
L. BLOIS.
6janv—1 mois

AVIS.

ETANT obligé de m'absenter pour quelque temps, j'ai l'honneur d'informer ma clientèle que j'ai chargé M. le Docteur A. Capdevielle, 138 rue Chartres, de me remplacer. M. ESCOUBAS, Dr.
Nlle-Orléans, 21déc 1864. 21déc—1m

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison Chaffraix & Gandy est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. L'un ou l'autre des soussignés signera en liquidation.
JOHN GANDY,
D. A. CHAFFRAIX.
Nlle-Orléans, 31 décembre 1864. 6janv—1m

Nlle-Orléans, 31 décembre 1864.

LA société WARNEKEN & Co. est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord. Le nom de la maison sera employé dorénavant par l'un ou l'autre des associés, pour la liquidation seulement.
HENRY A. WARNEKEN,
ED. F. STOCKMEYER.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1865.

Je continuerai les affaires de commission pour mon propre compte et en mon propre nom.
ED. F. STOCKMEYER,
1er janv—30 Bureau, rue de l'Union, No 42.

VANILLE.

CINQUANTE livres de vanille supérieure venant d'arriver, à vendre par lots chez
A. J. BLINEAU,
21déc—1m Au coin des rues Canal et Bourbon.

Restaurant Pino.

CE RESTAURANT ET SALON D'HUITRES est situé au No.
23 St Charles 23

A. PINO, le propriétaire, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que cet établissement vient de prendre rang et qu'il apportera tous ses soins à contenter ceux qui voudront bien le patronner.

Restaurant français et cabinets particuliers au premier. Salon pour noces, repas de corps et sociétés particulières. [illegible]

Bernard Turpin
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
[illegible]

Système Parisien.

VICTOR DUBOIS.

SALON pour la COUPE DES CHEVEUX et la barbe. Aussi, salon spécial pour la TEINTURE des cheveux et de la barbe,
58 Rue Royale 58
où sont constamment employés les meilleurs ouvriers
[illegible]

VINS, EAUX DE VIE, LIQUEURS, &c., &c., en Douane ou à l'acquitté, à vendre à bas prix par les soussignés—Eaux de vie des marques Pinet Castillon & Co, J. Denis, Hy Mounie & Co, A. Bonfin, Malady, Joyaux—Cognac, le lit eau de vie Rochelle, 2me preuve.

VINS BLANC ET ROUGE de la marque bien connue de MM. Brandenburg Frères, des dénominations suivantes: St Estephe, Larose, Pontet Canet, Chateau Mouton, Chateau Lafite, Chateau Margaux— Grands vins 1858, Latour Blanche, Chateau Yquem; 100 caisses bon vin ordinaire ayant droit au drawback

LIQUEURS SUPERFINES de E. Lafaurie Fils— Curaçao, Anisette, Kirsch, Liqueurs assorties—Aussi, 25 caisses fruits à l'eau de vie.

Quelques barils vinaigre blanc et une petite balance de caisses de cornichons, de saisons assorties, olives anchois et fleurs d'oranger supérieures en estagnons. A vendre à bas prix, pour clore une consignation, par
29déc—1m BRULATOUR & Co. No 30, rue Conti

OCCASION SANS PAREILLE
LION & ANDRÉE,
34 et 36....Rue Royale, coin Bienville....34 et 36
EN LIQUIDATION.
50 pour cent de rabais.
VENEZ VOIR.
17 nov—1m—m j v d

Avis aux Coiffeurs.

MM. LION & ANDRÉE,

Coin Bienville et Royale

VOULANT LIQUIDER leur stock de Cheveux artificiels pour Coiffeurs précédemment qu'ils vendront tous ces articles à une grande réduction de prix.
17nov—2m m j v d

BOIS DE CONSTRUCTION.

CINQUANTE MILLE pieds de cyprès, de 1 pouce,
40,000 pieds planches de cyprès, de 1½ pouce,
40,000 do do de 1¼ do
25,000 do planches de doglasche de 3 à 2 pouces
25,000 do de PIN BLANC de 1 pouce,
150,000 do de planches de do de 1½ do
50,000 do de lattes, à vendre en chantier par
Pour planches et lattes. J. SANAREMS, rue de Chartres,
[illegible]

Habitation à louer,

DANS LA PAROISSE PLAQUEMINES.

[illegible]

Compagnie du Gaz.
Nlle-Orléans, 6 janvier 1865.
Avis aux actionnaires.
[illegible]
WM S. BROWN

VENTES A L'ENCAN.

Mulets—Mulets
35 beaux mulets à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS,
R. T. MONTGOMERY, encanteur.

VENDREDI, 13 du courant, il sera vendu, à 11 heures, aux écuries de Lorio, à Alger, près le ferry du rue du Canal—
35 beaux mulets acclimatés.
Conditions—Comptant, ou billets du Trésor des Etats Unis. 10 jan

COTON. COTON.
150 balles coton à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 14 du courant, à deux heures, au magasin d'encan, rue du Camp No 19—
150 BALLES DE COTON.
Des échantillons seront exposés à la vente. 1 janv

Propriété de valeur et bien située, dans le Quatrième District
PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur,
Bureau No 94 rue de Chartres.

SAMEDI prochain, 14 du courant, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale et Canal—

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Fulton, Jackson et Philippe mesurant 31 pieds 11 pouces et 1 lignes de face à la rue Rousseau, sur 12 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec la MAISON basse, ayant quatre grandes chambres, cuisine, dépendances, hangard, pigeonnier, puits, &c. Le tout couvert en ardoises et en parfait état.

☞ On peut traiter à l'amiable au bureau de l'encanteur où on peut examiner le plan en s'adressant pour tel le [illegible] M. Rabon. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—$1,500 cash et la balance à un et deux ans de crédit avec intérêt, de 8 p. c. et hypothèque sur la propriété vendue avec privilège de payer tout comptant.

Meubles, piano, &c.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau No 94 rue de Chartres.

VENDREDI, 13 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 24, rue du Bayou, entre St Claude et Tremé—
UN LOT DE MEUBLES acajou et noyer, matelas, vaisselle, batterie de cuisine, &c., &c. Aussi un BEAU PIANO en parfait état.
Conditions—Comptant en greenbacks. 12 janv

Marchandises sèches, Épicerie, Souliers, Linge, &c.
PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur
Bureau No 94 rue de Chartres

SAMEDI 14 du courant, à dix heures du matin, il sera vendu à son salle d'encan, rue de Chartres No 94—
Cent lots de marchandises sèches de saison. Souliers pour hommes et femmes, souliers assortis, bonneterie, &c.
14 janv

Meubles, charrette, outils, bois, charbon, vaisselle, &c.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.
Bureau No 94, rue de Chartres

LUNDI, 16 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu aux coins des rues Ste Anne et Derbigny—
☞ Un lot de Meubles,
☞ Une charrette, harnais et outils,
☞ Un lot de bois, charbon et vaisselle.
Conditions—comptant en greenbacks. 13jan

Succession d'Henry Tronchet et d'Armandine Hertel, sa femme—No 20,793.

Terrains améliorés au Faubourg Guinée face à la rue Broad
PAR RENÉ GUTIERREZ Encanteur
Bureau No 94, rue de Chartres.

MERCREDI, 18 janvier 1865, il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Bienville et Canal, en vertu d'un ordre de vente émané de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour du District, daté du 28 décembre 1864, les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession, savoir:

SEPT TERRAINS avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, situées dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant [illegible]
26déc—21 30b [illegible]

Chameau—Chameau
PAR G P PHINNEY Encanteur
Bureau rue Canal, No 37.

SAMEDI 14 du courant, il sera vendu au Cirque Français Lafayette, rue Baronne, à CHAMEAU de la [illegible]
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 13jan

Grande vente de Bottes, Souliers, Brodequins et Peaux de veau cirées.
PAR E. ROGER & Co.
O. DUFEAU, encanteur.

SAMEDI 14 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à nos salles de vente, Nos 45 et 47, rue de la Levée—

200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins comprenant un assortiment complet de cuir. Marchandises de [illegible] Brodequins. Bottes et souliers de bonne qualité pour hommes, femmes et enfants.

—Egalement—

25 douzaines PEAUX de veau cirées fabrique française, fort belle importation
Conditions—à la vente 13janv

Marchandises sèches, bas, chaussures, souliers, coutellerie, pipes, meubles, &c., &c.
PAR FRANCIS FERNANDEZ encanteur

SAMEDI prochain, 14 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à sa salle d'encan, encoignure St Louis et Chartres No 114—

[illegible]

Vente par le Marshal.

Robert Anderson, trustee, vs John G Cocke et al

Nlle-Orléans, 27 décembre 1864.

COUR PROVISOIRE DES ETATS UNIS pour l'Etat de la Louisiane—En vertu d'un pluries writ de fieri facias que m'a adressé dans la susdite affaire la Cour Provisoire des Etats Unis, l'Hon. Charles Peabody président, je vendrai à l'encan public, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI 28 janvier 1865, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Deux terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations se trouvent dessus, situés dans le Premier District, dans l'îlet et comprenant les rues Nayades, Prytania, Clio et Erato, désignés par les Nos 21 et 22 sur un plan dressé par [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor.
J. EDWARDS CLARKE,
2 dec—18 jan Marshal provisoire des Etats-Unis.

AVIS.

A LOUER trois, ou deux, dans une famille française DEUX CHAMBRES meublées ou en SALON rue du Canal. 11jan—8f

AVIS.

UNE réunion des personnes qui ont souscrit à la Société des Orphelines aura lieu à l'Asile Poydras, le 16 du courant, de midi à 2 heures, afin d'élire les personnes qui doivent être directrices pendant l'année.
9 janv—16

LE Dr. JULES A. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public qu'à cet effet il s'est établi son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au

No. 319 rue des Remparts,
près l'Esplanade.

Heures de consultation, de 8 à 9 A M et de 2 à P M

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, vêtements, bottes, souliers et chapeaux.
PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. ZEINICKER, encanteur,
Salle [illegible] rue de Chartres No 38.

IL sera vendu, vendredi, 13 courant à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No. 38 de la rue de Chartres—

25 lots de marchandises sèches assorties, toiles que cotonnades, [illegible] indiennes françaises, [illegible] mouchoirs, [illegible] drap bleu, satinet, cassimere, tweeds, [illegible] de drap, [illegible] Aussi, 75 caisses de bottes et de souliers, sans réserve. 13 janv

Bottes, souliers, chapeaux et linge fait,—marchandises sèches.

PAR GABRIEL LEAUMONT

VENDREDI 13 courant à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No. 63—

50 caisses bottes et souliers
25 caisses chapeaux [illegible]
150 lots linge fait [illegible]
200 lots marchandises sèches.
Conditions à la vente 12janv

Blanc de cérusé.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 14 janvier 1865, à 10 heures du matin, au No. 47 [illegible] Magasins—
[illegible] barils blanc de cérusé, [illegible] chacun, en [illegible]
Conditions—comptant 12 janv

Vente à l'encan de trois terrains dans le Deuxième District.
PAR McCERREN & LANDRY.

IL sera vendu à l'encan, samedi 14 janvier, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Dumaine, Broad et [illegible], lesquels terrains sont désignés par les Nos [illegible]

[illegible]

VENTE POSITIVE POUR CAUSE DE DÉPART.

Magasin de modes, installations, meubles, &c.
PAR E. M. JACOBS, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 36

VENDREDI 13 janvier 1865, il sera vendu, à 11 heures, au magasin No [illegible] de l'Union, No [illegible] entre les rues Grands Hommes et Craps, Troisième District—

[illegible] de modes, [illegible] des vitrines, installations [illegible]
13janv—

Meubles.......... Meubles
PAR McCERREN & LANDRY.

[illegible] samedi 14 janvier à 11 heures, [illegible]
13 janv

Vente [illegible] de terrains dans le troisième [illegible] à Greenville.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse et Bienville.

[illegible]

Vin en barriques—Groceries &c. &c.
[illegible] pour cause de départ.
PAR S GUINAULT [illegible] Passage de la Bourse.

[illegible]

Café. Café.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau [illegible] Bienville et Passage de la Bourse.

[illegible]

Succession de François Devernay—No 20,[illegible]

[illegible]

Une belle terre bien boisée excellente position pour un moulin à scie.

Succession de François Treuthere Boutté,
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
Bureau [illegible] Carondelet.

[illegible]

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE [illegible]

[illegible]

La susdite propriété est située à peu près à 21 milles de la Nouvelle Orléans. On peut s'y rendre par eau ou par terre, par le canal Harvey ou le chemin public. L'administrateur de la dite succession donnera tous les renseignements désirables aux visiteurs.
15 déc—20, 23, 27, 30—janv 3, 6, 10, 13, 17

Avis de médecin.

W. H. BODENHAMER, M. D., de New York, devant de Paris, France, s'étant fixé à la Nouvelle Orléans, offre ses services comme médecin et chirurgien. Il s'appliquera particulièrement au traitement des maladies qui ont été, pendant si longtemps, la spécialité de son père—les HEMORROIDES, les FISTULES, les FISSURES, la CHUTE DES INTESTINS, le RETRECISSEMENT DES INTESTINS, l'ULCERATION DES INTESTINS, ainsi que des différentes affections chroniques de la MATRICE et des REINS. Son cabinet est au No 8 de la rue St Charles, à une porte de la rue du Canal.

Il fait des visites dans toutes les parties de la ville.

Son cabinet est ouvert de 9 heures du matin à 5 heures et demie de l'après midi.

CONFISERIE

J. JANE, coin Gravier et Remparts, autrefois Cirque

LE soussigné, reconnaissant du patronage qu'il lui a accordé le public ou [illegible] Troisième Districts, a l'honneur de lui annoncer qu'il a [illegible] prie ceux qui l'agréent pour les dîners, bals, noces, etc., de vouloir bien lui annoncer que les PRIX SONT REDUITS comme il vient de [illegible] PIECES MONTÉES de toutes les dimensions [illegible] ajoutées, avec augmentation de prix DEUX LIVRES de bonbons fins.
J. JANE, confiseur, coin
Gravier et Remparts [illegible]

AVIS.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans et des Opelousas.

Nlle Orléans, le décembre 1864.

CONFORMEMENT à la section de la charte de cette Compagnie, une réunion des actionnaires aura lieu dans les bureaux, LUNDI, 16 janvier 1865, à midi.
W. H. McLEAN, secrétaire par int.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas.

Nlle Orléans, 16 décembre 1864.

Conformément à la section de la charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de 13 directeurs pour l'année suivante aura lieu au bureau de la Compagnie, MERCREDI, 18 janvier prochain, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
W. H. McLEAN, secrétaire par int.

PIERRE CASANAVE,

Entrepreneur de pompes funèbres, &c.

LE soussigné fait savoir à ses clients, à ses amis et au public en général, que l'écurie, encoignure St. Louis et Bourbon, dont l'entrée est par la rue St. Louis, sera fermée à partir du 15 de ce mois, et transportée rue Bourbon, entre Dauphine et Bourgogne, No 128, établissement connu sous le nom de Van Rooven.

Par conséquent, ceux qui auront besoin de lui, soit pour louage de chevaux, voitures, buggy, etc., etc., ou pour ordonner des enterrements, peuvent s'adresser—A l'entrée rue Bourbon, No 88, ou à la rue Toulouse, ou dans à l'ancien établissement du soussigné, rue Marais, entre Bienville et Douane, No 20. Il profite de cette occasion pour rappeler à ceux qui voudront l'honorer de leur commande, que c'est toujours avec la plus grande ponctualité que les ordres seront exécutés et à des prix les plus modérés.
PIERRE CASANAVE,
19déc—1m Propriétaire.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHARLOTTE LEVY a l'honneur d'annoncer aux dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient de déménager au No 130 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles. Venant d'arriver de Paris elle est prête à recevoir les plus importantes commandes en tout genre.

A LOUER
Le second étage du No 130 rue du Canal. S'adresser au premier. 20déc—1m

MODES.

MADAME VEUVE [illegible] VALÈRE [illegible]

[illegible]

L. E. [illegible] EVEILLEUR [illegible]